FORMATION EVAC

Evacuation

OBJECTIFS

Connaissance des consignes et des circuits d'évacuation. Savoir maîtrise un début de panique des occupants des locaux et déterminer les rôles de chacun (guide-file, serre-file et responsable de secteur). Pour l'employeur, répondre à différentes obligations du code du travail : Articles R4227-39 (imposant un exercice d'évacuation tous les 6 mois) et R4227-40 du décret n°2008-244 du 7 mars 2008-art (V).

Public concerné

Tout salarié d'entreprise ou de collectivité

Prérequis

Aucun **prérequis nécessaire**

Durée

3 heures de formation minimum

Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Nombre de participants

6 à 10 participants par session.

Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation et participer à la phase d'apprentissage pratique. A l'issue, le participant se verra délivrer une attestation de formation.

Tarif

Nous contacter

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 5 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences. Ainsi, seront abordées :

- **Développement d'un sinistre.**
- **L'évacuation.**
- **Phénomène de panique.**
- **Vision des moyens de secours de l'établissement.**
- **Exercice d'application.**